

Département
Haute-Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 16 Novembre 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 Novembre 2022	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 17
Délibération n°: 202211-03	Pouvoirs : 2
	Excusés : 8

Objet : Recrutement d'un stagiaire

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2022 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel – VALENTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : /
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de communes Ambert Livardois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

VU la délibération n° 201303-07 du Comité Syndical du 25 Mars 2013 portant sur l'accueil et indemnisation des stagiaires

Recrutement d'un stagiaire dans le cadre de la fiche action A1d « Inventaire et restauration des mares » du CT LAV année 2 (2023)

Contexte : il existe bon nombre de petites et très petites zones humides qui individuellement, ne jouent pas forcément de rôle significatif mais qui, incluent au réseau complet de zones humides permettent à celui-ci d'assurer ses services et fonctions. Les mares font partie de ces petites zones humides exclues de toutes obligations mais ayant un rôle important. Afin de préserver leur rôle de tampon de ruissellement, leur fort potentiel biologique et leur participation à la préservation des espèces qui y sont inféodées, il est essentiel de savoir où se situent ces mares et de recenser leur état trophique ainsi que leurs fonctions le cas échéant (abreuvement du bétail, ornements, etc...).

Durant la première année de mise en œuvre de cette action, l'inventaire participatif a pu être lancé avec la mobilisation de la population via la création d'une carte interactive disponible sur le site de l'EPAGE Loire Lignon pour que chacun puisse faire remonter les informations. Des réunions publiques pour expliquer la démarche ont aussi eu lieu. En parallèle, un inventaire plus exhaustif a été mené avec une sollicitation des communes du territoire et une phase de terrain réalisée pour repérer les mares. Cette première année, 5 communes ont pu être prospectées pour l'inventaire exhaustif des mares.

L'objectif sur l'année 2023 étant que, l'EPAGE Loire Lignon en co-maitrise d'ouvrage avec le CEN Auvergne sur cette action poursuivent l'inventaire participatif en continuant de solliciter la population du territoire mais également la partie plus exhaustive en terminant de prospecter l'ensemble des communes restantes du territoire. A ce titre, il conviendrait de recruter un stagiaire pour la réalisation de cet inventaire participatif et exhaustif avec la phase de terrain sur les communes non prospectées en 2022.

Par la présente délibération le conseil syndical de l'EPAGE Loire Lignon autorise son Président ou son représentant à recruter un stagiaire pour la réalisation de l'inventaire participatif des mares et autorise le Président ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

- **Début du stage** : Mars-Avril 2023, pour une durée de 6 mois
- **Lieu de mission** : Poste basé à l'antenne de Bellevue La Montagne
- **Durée hebdomadaire de travail** : 35H
- **Gratification mensuelle** : Le montant de la gratification mensuelle sera calculé en fonction du nombre d'heures de présence effective du stagiaire. La gratification ne pourra être inférieure à 15 % du plafond de la sécurité sociale (au 1^{er} Janvier 2022 ; 3,90€ par heure effectuée).
Le stagiaire, pourra prétendre au remboursement de ses frais de missions et de ses frais de déplacement suivant les montants en vigueur et sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision seront prévus au chapitre 012 article 6218 et au chapitre 62 article 6251 et 6256 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un stagiaire pour la mission définie ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de stage correspondantes et tous documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision seront prévus au chapitre 012 article 6218 et au chapitre 62 article 6251 et 6256 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon.

Fait le 16 Novembre 2022 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance
Christelle VALANTIN
signature numérique de
Christelle VALANTIN
Date : 2022.12.02
17:40:06 +01'00'



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,
Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État